



DIRECTION DES FINANCES ET DE LA POLITIQUE DURABLE DU GROUPE

51 rue de Lille
75356 Paris 07 SP

ACCORD-CADRE N° 20265051

Lot 2

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

**Prestations de vérification des informations en
matière de durabilité des entités du groupe Caisse
des Dépôts et du Groupe La Poste**

Sommaire

1.	OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA PRESTATION.....	3
1.1.	Généralités	3
1.2.	Périmètre de la prestation	4
1.3.	Détail des prestations attendues	4
1.4.	Livrables attendus couverts par l'appel d'offres.....	6
2.	ELEMENTS DE CONTEXTE.....	7
2.1.	Présentation du groupe Caisse des Dépôts.....	7
2.2.	Chiffres clés	9
2.3.	Les directions en charge de la durabilité au sein des entités concernées	10
3.	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDU.....	11
3.1.	Calendrier	11
3.2.	Lettres de mission associées aux différentes prestations	12
3.3.	Organisation des missions de vérification	12
3.4.	Structure des équipes attendues	14
3.5.	Coordination entre les vérificateurs.....	15
4.	CONDITIONS D'EXECUTION	15
4.1.	Lieu d'exécution des prestations	15
4.2.	Modalités pratiques et financières	15
4.3.	Autres conditions	15
	ANNEXES AU CCTP	16
	Annexe 1 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité de la Caisse des Dépôts	16
	Annexe 2 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe La Poste	19
	Annexe 3 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe La Banque Postale.....	21
	Cartographie des flux de l'Etat de durabilité.....	23
	Annexe 4 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe CNP Assurances.....	23

1. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA PRESTATION

1.1. Généralités

Le présent marché, conclu pour le groupe Caisse des Dépôts et le groupe La Poste (incluant La Banque Postale et CNP Assurances), a pour objet la réalisation des missions légales de vérification des informations en matière de durabilité (ci-après l'« état de durabilité ») pour les entités assujetties relevant de ces deux ensembles.

Ceci concerne ainsi :

- Pour la Caisse des Dépôts :
 - L'état de durabilité du groupe Caisse des Dépôts (rapport séparé)
- Pour le groupe La Poste :
 - L'état de durabilité du groupe La Poste (inclus dans le document d'enregistrement universel de La Poste)
 - L'état de durabilité du groupe La Banque Postale (inclus dans le document d'enregistrement universel de La Banque Postale)
 - L'état de durabilité du groupe CNP Assurances (inclus dans le document d'enregistrement universel de CNP Assurances)

Ces missions sont réalisées conformément (i) aux dispositions légales et réglementaires relatives à la publication et à la vérification des informations en matière de durabilité, et notamment à l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et au décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, (ii) aux dispositions particulières d'assujettissement applicables à chaque entité concernée, et (iii) au cadre légal, réglementaire et normatif en vigueur régissant ces missions de vérification. Les termes sont susceptibles d'être revus selon les éventuelles évolutions réglementaires.

Ces missions seront confiées à deux vérificateurs, qui pourront être, soit le collège des commissaires aux comptes, soit l'un des deux commissaires aux comptes, soit un autre prestataire, i.e. tout type d'OTI ayant une accréditation Cofrac pour ce type de mission et inscrit sur les listes V ou VI tenues par la Haute Autorité de l'Audit.

Il est précisé qu'actuellement, les commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et du Groupe la Poste réalisent les missions de certification des comptes et de vérification des informations en matière de durabilité.

Echéancier

La date de début d'exercice du mandat des vérificateurs de durabilité prendra effet à compter de la fin des mandats actuels selon un calendrier distinct selon les périmètres et entités :

Pour l'état de durabilité du groupe Caisse des Dépôts, le renouvellement concerne les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Le renouvellement pour les entités du Groupe La Poste intervient principalement de la manière suivante :

- ✓ Pour l'état de durabilité du groupe La Poste, pour les exercices 2027 à 2032, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2026
- ✓ Pour l'état de durabilité du groupe La Banque Postale pour les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027
- ✓ Pour l'état de durabilité du groupe CNP Assurances pour les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027

Phase de transition entre les précédents et nouveaux vérificateurs

Dans le cadre du renouvellement du mandat de vérificateurs de durabilité, les vérificateurs sortants et entrants demeurent chacun responsable des travaux réalisés et des conclusions émises au titre de leurs mandats respectifs.

Une phase de transition devra être organisée afin d'assurer la continuité et la qualité de la mission d'audit. A ce titre, les vérificateurs sortants mettront à la disposition des vérificateurs entrants, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, les informations et l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension de l'environnement, des risques significatifs, des processus clés et des principaux points de la mission de vérification. Les modalités pratiques de cette transition (périmètre des informations, calendrier, modalités d'échange, règles de confidentialité) seront présentées à la Caisse des Dépôts et au Groupe La Poste.

1.2. Périmètre de la prestation

Le périmètre des entités concernées par la mission couvre les groupes Caisse des Dépôts, La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances. Au sein de ces entités, les périmètres de consolidation détaillés figurent en *Annexe*.

1.3. Détail des prestations attendues

a) Vérification des états de durabilité

Les prestataires sélectionnés devront, sur la base d'une assurance limitée, émettre un avis sur les états de durabilité de chacune des entités concernées.

Ceci inclut la prise en compte en compte du périmètre de consolidation retenu pour les entités concernées, en veillant tant que possible à mutualiser les travaux entre maisons mères et filiales avec une coordination étroite avec les vérificateurs des filiales assujetties en propre le cas échéant.

À ce titre, **pour chaque mission de vérification d'un état de durabilité dans le périmètre couvert par ce lot**, les prestataires vérifieront :

- La conformité aux normes ESRS des processus de détermination des informations publiées par chacune des entités concernées ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'état de durabilité avec l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ;
- Le respect des exigences de publication prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à la taxonomie.

Les auditeurs devront s'inscrire dans une **approche pragmatique** dans un contexte mouvant et une montée en charge des équipes. Cette approche devra en particulier prendre en compte les données entités spécifiques et les données volontaires intégrées au sein de l'état de durabilité le cas échéant, ainsi que les spécificités réglementaires d'assujettissement propres à chacune des entités concernées.

Pour mener à bien chacune de ces missions, il est attendu des prestataires qu'ils travaillent selon les modalités suivantes pour chacune des entités concernées :

- des échanges réguliers tout au long de la préparation de l'exercice et de sa production et des points de coordination périodique avec les signataires, portant en particulier sur le décryptage opérationnalisable et pragmatique des textes et normes réglementaires applicables, ainsi que sur le suivi de leurs évolutions, pour l'ensemble des entités entrant dans le périmètre du marché ;
- une coordination appropriée avec les vérificateurs de durabilité des différentes filiales et entités des groupes concernés (groupe Caisse des Dépôts, groupe La Poste, groupe La Banque Postale, groupe CNP Assurances), y compris en ce qui concerne la bonne interprétation des attendus réglementaires, dans une optique de mutualiser ce qui peut l'être et de ne pas vérifier simultanément les mêmes éléments entre travaux menés pour les filiales en propres et travaux menés pour les maisons mères ;
- une coordination étroite avec les auditeurs financiers des entités concernées ; en veillant aux spécificités de la Caisse des Dépôts (notamment celles liées à ses deux sections comptables) ainsi qu'aux évolutions réglementaires et normatives relatives à la connectivité entre informations financières et informations de durabilité ;
- la validation de l'analyse de double matérialité (DMA) dès qu'elle est disponible ;
- l'élaboration d'une documentation formalisée, des travaux d'assurance réalisés et des éventuels écarts constatés par indicateur audité ;
- l'organisation, à l'issue de chaque exercice de production, d'une réunion de restitution avec l'ensemble des contributeurs concernés pour chacune des entités concernées afin de partager les principaux constats, écarts éventuels et pistes d'amélioration par thématique ;
- la réalisation de présentations aux instances de gouvernance selon les modalités prévues par chacune des entités, notamment en ce qui concerne les conclusions intermédiaires sur la vérification de la DMA et la présentation du plan d'audit, et la présentation des conclusions d'audit lors de l'approbation du rapport.

Il est attendu des vérificateurs qu'ils accompagnent les travaux de convergence méthodologique au niveau de l'ensemble du périmètre des entités concernées et qu'ils signalent les écarts éventuels identifiés, la taille et l'hétérogénéité du périmètre rendant une convergence intégrale particulièrement complexe.

b) Travaux complémentaires liés à la prise en compte de l'évolution de l'environnement

Les missions visées au point a) ci-dessus, intègrent en principe les évolutions suivantes :

- la structure des organisations (périmètre de consolidation, organisation au sein du périmètre...) ;
- les changements ou nouvelles activités ;
- la réglementation et le cadre normatif relatifs au reporting de durabilité (y compris, en particulier, la révision des ESRS et des critères techniques de la taxonomie) applicables à ce périmètre ;
- les processus de production et des outillages pour la production des états de durabilité (outil de reporting, de consolidation, systèmes d'information, écosystème data).

Les *annexes* présentent les processus de production des états de durabilité des entités concernées par l'AO, leur calendrier ainsi que les contrôles associés.

Les nouvelles exigences ne pourront justifier une éventuelle augmentation d'honoraires que dans la mesure où elles induiront des compléments de travaux conséquents pour les vérificateurs dans la limite des règles applicables du Code de la Commande Publique.

c) Prestations complémentaires

Des prestataires complémentaires à l'audit CSRD pourront être demandées selon les besoins des entités concernées par le marché. Elles feront l'objet d'honoraires complémentaires et peuvent avoir un caractère récurrent ou ponctuel. Ci-dessous, une liste non exhaustive de prestations complémentaires :

- Vérification d'un rapport volontaire (qui serait distinct de l'état de durabilité)
- Analyse d'écarts entre la réglementation et les pratiques internes
- Analyse d'interprétation réglementaire dépassant le périmètre de l'audit de l'état de durabilité
- Vérifications complémentaires

Il est demandé au candidat de transmettre sa grille de taux journalier par grade pour les travaux précités.

1.4. Livrables attendus couverts par l'appel d'offres

Rapports et livrables attendus (hors prestations complémentaires) pour l'ensemble du périmètre concerné par le présent appel d'offres soit : Groupe CDC, Groupe La Poste, Groupe La Banque Postale et Groupe CNP Assurances :

- Présentation du plan d'audit
- Programme d'audit pour les audits sur site, le cas échéant
- Présentation sur les conclusions de la vérification de la double matérialité
- Documentation formalisée, des travaux d'assurance réalisés et des éventuels écarts constatés (et leurs principales causes identifiées le cas échéant) pour chaque indicateur ayant fait l'objet d'un audit
- Comptes-rendus systématiques,
- Présentation des conclusions sur la certification à destination de la gouvernance,
- Support plus détaillé de restitution par thématique avec les principaux écarts et les axes d'amélioration identifiés (recommandations)

A noter que l'ensemble des livrables feront l'objet d'une relecture avant transmission aux instances de gouvernance par la direction concernée.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1. Présentation du groupe Caisse des Dépôts

Présentation du groupe

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

Le soutien aux projets des territoires

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

Politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Gestionnaire de 66 fonds et mandats, partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les **gestions d'actifs (GDA)** gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 288 Md€ d'encours d'actifs sous gestion) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La **gestion des participations stratégiques (GPS)** gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la CDC ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Les deux partenaires stratégiques de la Caisse des Dépôts sont Bpifrance et le Groupe La Poste.

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-ups, PME et ETI.

Depuis la loi PACTE (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est soumise à la supervision prudentielle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui exerce désormais cette mission en lieu et place de la commission de surveillance propre à la CDC.

Présentation de l'Etablissement public

Pour mettre en œuvre ses différents métiers, la Caisse des Dépôts s'appuie sur l'établissement public organisé autour de fonctions transversales et de directions opérationnelles.

➤ **Les directions opérationnelles :**

- La Banque des territoires composée de :
 - La direction des clientèles bancaires
 - La direction de l'investissement
 - La direction des prêts
 - La direction du réseau
 - La SCET
 - CDC Habitat
- La direction des gestions d'actifs
- La direction des politiques sociales
- La direction de la gestion des participations stratégiques

➤ **Les fonctions transversales :**

- Affaires juridiques, conformité et déontologie
- Communication, mécénat et partenariats
- Finances et politique durable du Groupe
- Fonds d'épargne
- Inspection générale, audit du Groupe
- Opérations et pilotage de la transformation opérationnelle
- Relations institutionnelles, internationales et européennes
- Ressources humaines
- Risques

L'établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Présentation Groupe La Poste

Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020, le Groupe La Poste accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. Le Groupe La Poste a fait le choix d'être un groupe multi métier. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.

Ce modèle lui permet, à travers les coopérations nombreuses et permanentes entre ses Branches (composées d'unités de La Poste et des filiales), de faire bénéficier chacun de synergies commerciales, d'innovations groupées et de partage des coûts.

Les différentes activités du Groupe, organisées en Branches disposant de moyens en propre, sont fortement imbriquées entre elles : chacune bénéficie du support des autres tout en s'appuyant largement sur le réseau des bureaux de poste (branche Réseau), qui distribue en France auprès du grand public les produits et services des branches Services Courrier Colis, Geopost (Chronopost), La Banque Postale et CNP Assurances.

La stratégie du Groupe est déclinée dans chaque Branche et formalisée au sein de programmes propres concourant à atteindre les objectifs fixés.

Depuis l'ouverture totale du marché du courrier en 2011, tous les marchés du Groupe sont en concurrence.

Le Groupe La Poste a généré, en 2025, 34,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et emploie environ 228 000 collaborateurs. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 45% du total. Les activités du Groupe sont réalisées sur des marchés en totale concurrence.

Dans son chapitre 1, le document d'enregistrement universel présente les différentes activités du Groupe.

Le Groupe a, en sus de sa performance économique, des objectifs de performance extra financières qui concourent à la performance globale. La performance ESG du Groupe est notamment mise en lumière au travers de ses divers engagements dont la certification Sbti fait partie. Les notations extra financières lui permettent aussi de suivre sa performance ESG au global (notamment List A CDP et dans le top 3% des entreprises par l'agence Ecovadis [MP1]).

Présentation groupe LBP

La Banque Postale est née le 31 décembre 2005 du transfert par La Poste de l'ensemble de ses activités de services financiers. Créée à l'origine avec les activités de collecte, dépôt (livret A et CCP) et crédit de La Poste, La Banque Postale a, au fil du temps, élargi son champ d'intervention, avec notamment les crédits à la consommation en 2009, le lancement de l'activité de financement aux personnes morales en 2011, le financement au secteur public local, la création d'entités d'assurance et de gestion d'actifs, jusqu'à former une banque universelle.

Elle est devenue actionnaire majoritaire de CNP Assurances en mars 2020, dans le cadre de la constitution d'un pôle financier public dans le giron de la CDC, puis son actionnaire unique en 2022, formant ainsi le 12ème bancassureur de la zone euro.

La Banque Postale s'appuie sur le réseau des bureaux de poste de la Branche Grand Public et Numérique de La Poste pour assurer la distribution physique de ses produits et services. Au total un peu plus de 18 000 collaborateurs de La Poste travaillent au nom et pour le compte de La Banque Postale, dont les effectifs salariés sont, en vision Groupe, d'un peu plus de 14 000 personnes (dont près de 4 100 personnes salariées de LBP SA).

Elle porte à son bilan des encours de crédits immobiliers aux personnes physiques de près de 72 Md€ au 31 décembre 2025, des encours de crédits à la consommation de près de 7 Md€ et des encours de financements aux personnes morales pour environ 47 Md€. Les encours de dépôts à vue des particuliers représentent, quant à eux, 67,5 Md€.

La Banque Postale est, par ailleurs, dépositaire de la mission d'accessibilité bancaire confiée par l'Etat à La Poste, qu'elle exerce au travers du livret A.

Présentation CNP Assurances

Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances Holding a été créée le 11 avril 2023. Elle est notamment la maison mère de CNP Assurances SA, CNP assurances de biens et de personnes et CNP Assurances Protection Sociale. Ses solutions sont distribuées par différents partenaires dans 17 pays dont la France, le Brésil et l'Italie, ses trois principaux marchés. Le Groupe CNP Assurances assure plus de 33 millions de personnes en prévoyance et protection et 10 millions en épargne-retraite pour un chiffre d'affaires total en 2025 de 39,1 milliards d'euros.

2.2. Chiffres clés

Les éléments du Groupe CDC, du Fonds d'Epargne et de la Section Générale sont disponibles sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/librairie-esg>

Les éléments du Groupe La Poste sont disponibles sur son site internet : <https://www.lapostegroupe.com/fr/esg>

Les éléments du Groupe La Banque Postale sont disponibles sur son site internet :

<https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/publications-institutionnelles-et-financieres.html>

Les éléments du Groupe CNP Assurances sont disponibles sur son site internet : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs>

2.3. Les directions en charge de la durabilité au sein des entités concernées

Présentation du département politique durable de la Caisse des Dépôts

Au sein de la direction finance et politique durable, le **département politique durable (DFID)** a vocation à impulser et coordonner le développement et le pilotage des politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'Etablissement public et du Groupe.

Il assure le suivi transversal de leur mise en œuvre, en lien avec les fonctions supports, les métiers et les filiales. A cette fin, il a pour mission de :

- **Définir la stratégie** du Groupe en matière de durabilité au regard des meilleures pratiques et des recommandations d'experts ;
- **Piloter la mise en œuvre de ces engagements ESG** à l'échelle du Groupe ;
- **Produire les rapports annuels de reporting réglementaire** (CSRD et Article 29 de la loi Energie Climat notamment) pour assurer la transparence des impacts ESG du Groupe et la conformité avec les réglementations concernées ;
- **Répondre aux agences de notations extra financières** et autres sollicitations similaires d'informations sur les sujets de durabilité au niveau de l'Etablissement public et/ou du Groupe ;
- **Emettre des avis ESG** à la décision de financement / investissement ;
- **Mobiliser, soutenir, former et outiller** les équipes sur l'ESG et la RSE interne ;
- **Représenter la Caisse des Dépôts dans les coalitions** sur les sujets de finance durable et faire rayonner ses positions en externe ;
- **Déployer des pratiques plus responsables** dans le fonctionnement interne de l'EP (émissions de gaz à effet de serre, numérique, achats, gestion des déchets et de l'eau, etc.).

Le département politique durable est organisé en quatre pôles :

- **Engagements environnementaux**, en charge notamment de l'élaboration et des politiques sur les sujets climatiques et nature, donc historiquement la réponse au CDP
- **Engagements sociétaux**
- **RSE interne**
- **Performances normes et data durables**, en charge notamment des reportings RSE Groupe et finance responsable Groupe, de la coordination du rapport de durabilité établie au titre de la CSRD et des réponses aux autres agences de notation extra financière.

Présentation de la direction de l'engagement sociétal du Groupe La Poste

La coordination de l'état de durabilité est réalisée par la Direction de l'Engagement Sociétal du Groupe La Poste, en coordination avec les autres directions du Groupe, les directions RSE des filiales et branches.

Présentation de la direction en charge pour le Groupe La Banque Postale

La Direction Durabilité et Comptabilité (DDC) évolue au sein de la Direction Impact Finance et Stratégie (DIFS) de La Banque Postale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Produire les comptes sociaux de LPB SA et des filiales en sous-traitance, produire les comptes consolidés du groupe La Banque Postale et produire son état de durabilité,

- Définir les principes comptables du groupe,
- Assurer le contrôle comptable de second niveau des productions comptables et de l'état de durabilité.

Si la production de l'état de durabilité du groupe La Banque Postale est placée sous la responsabilité de la DDC, de façon plus granulaire :

- L'analyse de Double Matérialité est placée sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement Citoyen. La Direction Durabilité et Comptabilité en est co-responsable et elle travaille à sa réalisation. L'exercice est mené de façon coordonnée avec la Direction de la Stratégie et de façon conjointe avec l'équipe en charge des Risques ESG au sein de la Direction des Risques Groupe. La Direction de l'Engagement Citoyen et la Direction de la Stratégie appartiennent à la DIFS.
- La production des états relatifs à la taxonomie est placée sous la responsabilité de l'équipe en charge des Risques ESG au sein de la Direction des Risques Groupe ;
- La maintenance de l'outil de collecte des indicateurs publiés dans l'état de durabilité et de production de l'état de durabilité lui-même, kShuttle, est assurée par la Direction des Opérations et de la Transformation de la DIFS.

La DDC a déployé un dispositif de contrôle de l'état de durabilité, fondé sur une matrice de risques déployée au niveau des IROs et déclinée aux niveaux Disclosure Requirements et Data Points. C'est en référence à cette analyse de risques qu'est construit le plan de contrôle mis en œuvre chaque année.

Les contrôles sont formalisés et donnent lieu à une restitution dans l'outil qui centralise les résultats du contrôle permanent de l'ensemble de la banque, AGIR.

Présentation de la direction de la comptabilité du Groupe CNP Assurances

Les procédures d'élaboration de l'état de durabilité sont principalement gérées au sein de la direction financière et extra-financière (DFXF). Celle-ci regroupe la direction de la performance financière et extra-financière, la direction du pilotage financier et extra-financier, la direction de la fonction actuarielle et la direction des relations investisseurs.

La direction de la performance financière et extra-financière est au centre du dispositif d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable. Elle est composée de la direction de l'actuariat Groupe, de la direction de la comptabilité Groupe, de la direction de la fiscalité et du département normes comptables et extra-financières.

3. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDU

3.1. Calendrier

Le calendrier des missions de vérification s'aligne sur les processus de production des états de durabilité des différents groupes concernés (Caisse des Dépôts, La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances), tels que détaillés dans les annexes. Chaque périmètre dispose de ses propres échéances et spécificités organisationnelles, en particulier pour les groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances, les calendriers s'imbriquent dans les calendriers d'arrêté des comptes et dans les calendriers de production des documents d'enregistrement universel dans lesquels les états de durabilité sont inclus.

A noter, pour les groupes La Poste et les groupes Caisse des Dépôts, un nombre limité de KPI sont utilisés en présentation investisseurs ou en présentation résultats sur des calendriers anticipés à

l'approbation des états de durabilité. Le planning d'audit doit intégrer également ces échéances pour que ces KPI soient vérifiés avant les présentations externes.

3.2. Lettres de mission associées aux différentes prestations

Avant le début de chaque exercice, les vérificateurs émettent de manière coordonnée des lettres de mission sur la mission de vérification de l'état de durabilité demandée pour chacune des entités concernées, conformément aux normes professionnelles et réglementaires applicables et selon la répartition suivante : une lettre de mission par groupe publiant un état de durabilité. Ces lettres sont établies conformément aux normes professionnelles et réglementaires applicables.

Autres travaux, rapports et attestations

Pour les prestations non couvertes par une obligation légale, une lettre de mission distincte est établie par type de travail.

Période d'émission : En amont de chaque intervention.

Conformité et cadre contractuel

Les lettres de mission initiales respectent les clauses de l'Accord-cadre, notamment :

- Les prix définis dans l'offre des titulaires.
- La formule de révision prévue au CCAP.
- Le séquençage des acomptes mentionné dans le document.

Toute modification ultérieure d'une lettre de mission nécessite un avenant préalable à l'Accord-cadre, conformément à l'article 6.10 (« Clause de réexamen ») du code de la commande publique.

3.3. Organisation des missions de vérification

Chaque mission de vérification doit s'adapter à l'organisation de l'entité concernée pour laquelle elle est effectuée. Au sein des périmètres de consolidation, l'approche doit être adaptée aux différentes structures (Grande Filiale / Branche / entité significative). À titre d'illustration pour le groupe La Poste, l'approche pourra être différenciée pour certaines entités telles que Géopost, la BSCC, La Banque Postale ou CNP Assurances, en fonction de leurs spécificités.

Pour la partie extra-financière, le degré d'assurance recherché étant moins élevé que celui applicable aux comptes financiers, le pragmatisme de l'approche sera particulièrement apprécié.

Planification des travaux d'audit

Pour chaque mission, il est demandé qu'en amont de leur intervention, les vérificateurs s'accordent avec l'équipe projet en charge de la coordination de l'état de durabilité pour l'ensemble du périmètre et communiquent aux parties concernées :

- le périmètre d'intervention (par entité et/ou groupe) ;
- le calendrier d'intervention, qui prendra en compte les spécificités et les calendriers des instances des différentes filiales ;
les modalités et niveau de sollicitation des équipes en charge de la production des états de durabilité, des contributeurs et des équipes en charge des contrôles de l'état de durabilité ;
- les modalités de restitution des travaux.

Pour chaque mission le calendrier d'intervention et de restitution s'adaptera aux dates de tenue des organes de gouvernance de l'entité concernée. Il pourra être évolutif d'une année sur l'autre, avec un besoin d'agilité et de réactivité pour auditer, au fur et à mesure de leur disponibilité, les données et informations intégrées au rapport.

Avant chaque exercice, les vérificateurs établissent ainsi un plan d'audit distinct pour chaque périmètre couvert par cet appel d'offres, présentant :

- L'approche globale retenue
- Le calendrier prévisionnel avec dates clés des interventions et livrables
- Le plan détaillé, l'approche par entité
- La liste des indicateurs entités spécifiques faisant l'objet d'un échantillonnage
- La coordination des travaux au sein du collège avec la répartition des missions et les modalités de coordination entre les équipes

Suivi au cours de la mission

Tout au long des missions, des points d'avancement réguliers sont organisés :

- Avec les équipes en charge de la coordination des états de durabilité de chaque entité
- En lien, le cas échéant, avec les autres acteurs impliqués dans les travaux d'audit ou d'intérim

Des jalons de vérification sont prévus aux différents jalons de production, notamment :

- la double matérialité ;
- la structure du rapport ;
- la cartographie de collecte ;
- la rédaction des parties narratives ;
- la vérification des processus de collecte le cas échéant ;
- la vérification des données ;
- la vérification du rapport final.

Articulation avec les vérificateurs locaux

Les vérificateurs sélectionnés dans le marché s'appuient sur les travaux des vérificateurs locaux, lorsqu'ils existent, notamment via les reportings et informations transmis.

Ils organisent et pilotent la coordination avec ces vérificateurs locaux de manière distincte :

- **Pour la CDC** : Gestion des instructions de vérification, du calendrier de remontée des travaux et des échanges de suivi spécifiques à son périmètre consolidé.
- **Pour le Groupe La Poste** : Organisation similaire, mais adaptée à ses entités consolidées et déclinée en particulier pour La Banque Postale et pour CNP Assurances.

Les conclusions des vérificateurs des groupes intègrent les travaux locaux et les remontées associées, en veillant à la cohérence de chaque périmètre.

Participation des vérificateurs aux instances de gouvernance

Au moins un représentant de chaque commissaire aux comptes participe aux instances de gouvernance requis dans l'exercice de la mission pour l'approbation du plan d'audit et des résultats de l'analyse de double matérialité le cas échéant, et la présentation des conclusions en vue de l'approbation des états de durabilité :

Support de synthèse des conclusions : Pour la CDC et le groupe La Poste

- Conclusions finales : envoi 3 jours ouvrés avant le passage devant le comité spécialisé

Pour la CDC spécifiquement :

- Rapport de conclusion d'audit : signature à l'issue de l'arrêté du rapport de durabilité et au plus tard 2 jours ouvrés avant le passage devant la Commission de Surveillance

3.4. Structure des équipes attendues

La structure de l'équipe dédiée aux missions est définie dans la proposition des répondants. La répartition optimum entre auditeurs juniors, auditeurs confirmés, auditeurs seniors, experts ou spécialistes et chefs de mission, est laissée à leur appréciation.

Cependant, il est attendu :

- La présence d'experts ESG (normes ESRS, bilan carbone, climat, biodiversité, taxonomie...),
- La présence de compétences sectorielles variées (bancaire, assurance, immobilier, logistique, etc.) compte tenu de la diversité des activités couvertes par le périmètre,
- La présence de compétences techniques (doctrine comptable, consolidation, fiscalité, juridique, informatique) adaptées.

Référents et signataires

Pour chaque mission de vérification, l'équipe dédiée devra inclure un interlocuteur unique, associé ou dirigeant, chargé de la coordination avec les vérificateurs de chacune des entités concernées.

Dans leur offre, les prestataires présentent ces référents désignés pour les représenter et les signataires du rapport de vérification, en précisant pour chacun :

- Son domaine d'intervention (vérification des informations de durabilité, certification des comptes, travaux annexes, etc.) et ses expertises clés, en lien avec les missions de l'appel d'offres.
- Son expérience en tant que signataire de vérification dans des groupes de taille comparable à la CDC ou au Groupe La Poste.

Stabilité et coordination

Conformément à l'article 6.3 du CCAP, les prestataires garantissent :

- La stabilité des compétences sectorielles et techniques et la connaissance des processus tout au long de la mission (continuité, transmission)
- Une visibilité claire sur l'organisation des travaux, notamment pour la coordination avec les commissaires aux comptes d'une part et avec les vérificateurs des informations de durabilité éventuels des filiales consolidées.

Autres compétences de l'équipe

En complément des points précédents, une attention particulière est portée à :

- la qualité de la relation et de la concertation avec les équipes d'associés et de managers qui piloteront les missions,
- la capacité des signataires à prendre des décisions adaptées au contexte de la Caisse de dépôts et de ses problématiques (caractère consultatif des positions prises par la direction technique des cabinets)
- le taux de « rotation » et l'expérience moyenne des équipes de vérification, ainsi que leur formation,
- la qualité du réseau auquel le cabinet appartient, ainsi que sa participation aux instances et organismes intervenant dans le processus normatif,
- l'autorité du cabinet (entité mère) sur les membres de son réseau (coordination de l'audit, qualité des travaux et des restitutions)
- la transparence de la stratégie d'audit et des programmes de travail vis-à-vis du Groupe et de ses équipes.

- la capacité à s'appuyer sur les travaux réalisés par les différents services internes et corps de contrôle,
- la remontée des recommandations, avec une hiérarchisation en fonction du niveau de risque,
- la capacité à informer rapidement sur les problèmes rencontrés,
- les délais de réponse aux questions posées sur des problèmes complexes,
- l'éclairage sur les bonnes pratiques de place et les évolutions normatives,
- l'éthique et la probité des associés dans l'ensemble du réseau des commissaires aux comptes retenus,
- la capacité du candidat à utiliser les process de digitalisation afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'audit.

3.5. Coordination entre les vérificateurs

Les deux vérificateurs devront veiller à assurer une bonne coordination dans l'exercice de leur mission, s'agissant notamment i) des prises de position sur les options retenues par les entités dans l'interprétation des textes ii) de la répartition et de la rotation des thèmes entre les deux cabinets, étant précisé que les directions en charges de coordonner les états de durabilité devront en être informées en amont.

D'une manière générale, la Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste porteront une attention toute particulière à la réactivité, la régularité et la transparence dans la communication adoptée par les vérificateurs.

4. CONDITIONS D'EXECUTION

4.1. Lieu d'exécution des prestations

La prestation sera principalement à réaliser sur les différents sites en France et à l'étranger de la Caisse des Dépôts et entités du Groupe La Poste.

4.2. Modalités pratiques et financières

Les modalités pratiques d'exécution de la mission (organisation des réunions, déplacements, usage des outils numériques, etc.) devront être cohérentes avec les engagements du groupe Caisse des Dépôts en matière de développement durable tels que définis au CCAP.

Les modalités financières figurent dans l'annexe financière.

4.3. Autres conditions

Les autres conditions d'exécution des prestations sont indiquées dans le CCAP de l'Accord-cadre et dans l'offre technique des titulaires (Cadre de réponse technique et mémoire technique).

ANNEXES AU CCTP

Annexe 1 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité de la Caisse des Dépôts

Conditions d'assujettissement de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est réglementairement assujettie aux obligations de reporting découlant de la directive CSRD au titre de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023. Du fait de son modèle unique de gouvernance, elle fait l'objet d'exigences spécifiques pour en préciser les modalités d'application, en particulier :

- **rapport de durabilité unique pour le Groupe** (incluant les deux sections comptables, la Section générale et le Fonds d'épargne) disjoint des rapports financiers ;
- **approbation du rapport de durabilité par la Commission de surveillance** qui le présente aux commissions affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- **échéance maximale de publication annuelle** : douze mois après l'arrêté des comptes ;
- **consultation des représentants du personnel** via le comité unique de l'Établissement public (CUEP).

Périmètre du rapport de durabilité du groupe Caisse des Dépôts

Les rapports de durabilité sont établis sur la base du périmètre des états financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts incluant les groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances.

- Le périmètre consolidé inclut la **Section générale** de l'Établissement public Caisse des Dépôts et ses filiales consolidées.
- Le reporting de durabilité du groupe Caisse des Dépôts inclut également les activités réalisées au titre du **Fonds d'épargne**, au titre de la chaîne de valeur des activités d'investissement et de financement.

Certaines entités non consolidées financièrement sont également prises en compte, en particulier :

- du fait de son co-contrôle avec l'État et de son intégration au pilotage du groupe Caisse des Dépôts, la **participation stratégique Bpifrance**, non consolidée dans les états financiers, est intégrée au périmètre du rapport de durabilité.
- les entités contrôlées mais non consolidées financièrement *, c'est-à-dire les **filiales sous contrôle exclusif non consolidées** car non significatives au plan financier, sont prises en compte pour les indicateurs RH

Une production issue de plusieurs campagnes de collecte de données

La production du rapport de durabilité est coordonnée par le pôle Performances, normes et data durables (pôle Reporting) du Département Politique durable de la direction des finances et de la politique durable du Groupe mais implique de manière transversale différentes autres fonctions dans la production et la rédaction des informations et données sur leur périmètre de responsabilité. Outre des collectes d'informations ponctuelles permettant de répondre à des points de données très spécifiques, 5 grandes campagnes de collecte de données sont utilisées :

- La campagne PSMT (Plan stratégique moyen-terme) gérée par un autre service dédié de la direction des finances sur les indicateurs d'activité (mobilisation financière par thématique,

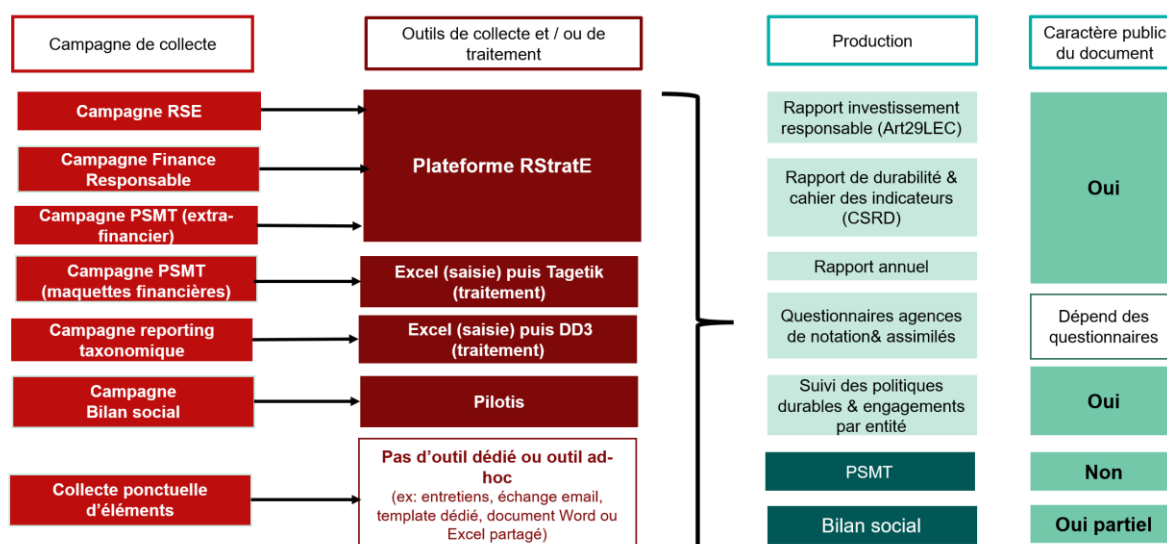
réalisations dans les domaines de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale)

- La campagne Finance responsable gérée par le pôle Reporting sur la modalité de prise en compte des critères ESG dans les opérations d'investissement et de financement
- La campagne RSE Groupe gérée par le pôle reporting sur la modalité de prise en compte des critères ESG dans les fonctionnements internes et les activités opérationnelles (hors données quantitatives RH)
- La campagne Data RH gérée par les RH
- La campagne Reporting Taxonomique gérée par le pôle Reporting

Chaque campagne dispose de son propre calendrier et de ses propres outils informatiques, même si une partie de ces derniers sont communs :

- L'outil RstratE permet de tracer la collecte de données, les contrôles effectués et échanges avec les entités et la consolidation).
- Au sein de certaines campagnes, des fichiers excels (templates) sont également utilisés pour remonter certaines informations.
- Enfin la production de certains indicateurs clés liés aux opérations du bilan fait l'objet d'une production automatisée à partir de règles de gestion et de données sources pour l'Etablissement public à l'aide de la plateforme data encours de structuration. C'est notamment le cas pour la production du reporting taxonomique depuis 2 ans, des travaux sont en cours pour l'automatisation des émissions GES financées, pour une livraison à fin 2026.

Il n'existe pas à date de système d'informations centralisé au niveau groupe permettant une remontée automatisée des données.



Calendrier de production du rapport de durabilité

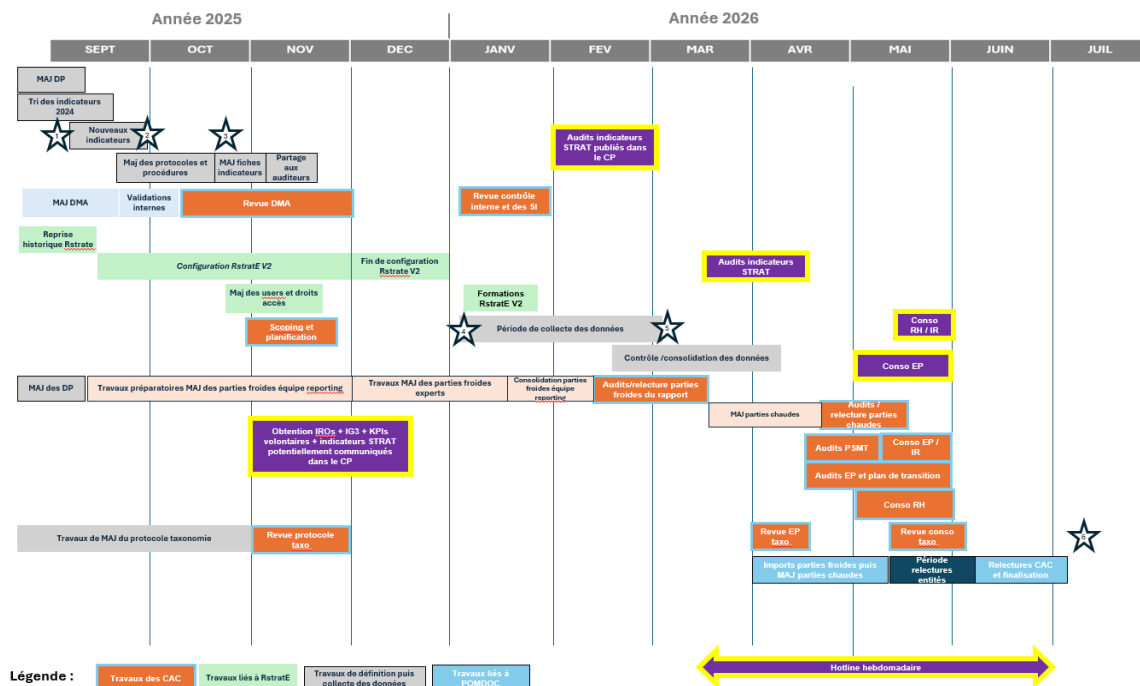
Le calendrier de production du rapport 2025 est synthétisé à titre indicatif ci-dessous. Il est contraint par :

- En début d'exercice par le lancement de collecte des informations par les entités produisant elles-mêmes un rapport de durabilité. Les informations amenées à être collectées dans le cadre du rapport de durabilité doivent être partagées le plus tôt possible et pas plus tard que fin septembre.
- En fin d'exercice par la date de réunion du CRSEE à laquelle le rapport doit être présenté.

Les travaux d'audits sont répartis en plusieurs phases et s'étalent entre fin-février jusqu'à fin mai environ :

- Un certain nombre d'indicateurs clés du PSMT font l'objet d'audit avant la publication des résultats du groupe (deuxième quinzaine de mars)
- A partir de début avril, d'autres indicateurs entity specific font l'objet d'audits tout comme des indicateurs ayant comme périmètre l'Etablissement public
- A partir de mai, les autres indicateurs sont contrôlés, essentiellement en consolidation.

Au début de la deuxième quinzaine de mai, le texte du rapport est mis à disposition sur l'outil de mise en page POMDOC pour relectures auprès de nombreux contributeurs du rapport (environ 100 relecteurs). Durant cette phase, le rapport fait l'objet de contrôles/relectures par les auditeurs. Au bout d'environ 3 semaines, le rapport passe dans des phases de relectures hiérarchiques et juridiques.



Informations intégrées dans le rapport de durabilité

L'état de durabilité du groupe Caisse des Dépôts vise à la fois à répondre aux obligations réglementaires et à rendre compte de l'impact de son activité. De par ses spécificités (groupe non intégré, tourné vers l'intérêt général, mêlant une série d'entreprises financières et non financières...), ce rapport comporte un certain nombre de spécificités dont les principales sont décrites ci-dessous :

- Matérialité de la quasi-totalité des thèmes CSRD sur au moins une partie des activités du Groupe.
- Pour la majorité des ESRS, les activités sont décrites :
 - o Au niveau des activités opérationnelles
 - o Au niveau des activités d'investissements et de prêts
 - o A la contribution du groupe aux objectifs nationaux (ex : vis-à-vis de l'accès au logement social, à la modernisation des réseaux d'eau potable).
- Pour suivre ses impacts et ses activités de prêts et d'investissements ou du suivi de ces politiques, l'état de durabilité intègre un nombre important d'indicateurs entity-specific. Certains de ces indicateurs sont publiés sur un périmètre groupe, d'autre sur un périmètre restreint. Dans l'attente de la publication du rapport FY 2025 en juillet 2026, le nombre d'indicateurs entity-specific peut être considéré comme étant globalement équivalent à celui se trouvant dans le rapport FY 2024.
- Afin que le rapport de durabilité de la Caisse des Dépôts ne soit pas la simple concaténation des états de durabilité de ses entités, les informations sont tant que possible présentées à l'échelle des dispositifs mis en place au niveau du Groupe dans son ensemble. Des focus sur l'Établissement public sont également détaillés. En l'absence de dispositifs Groupe ou pour étayer le déploiement des dispositifs à l'échelle des entités, des éléments plus synthétiques peuvent être présentés au niveau des filiales.

Le contrôle de l'état de durabilité

La production de l'état de durabilité s'inscrit dans le dispositif global de maîtrise des risques de la Caisse des Dépôts, incluant notamment la formalisation des contrôles effectués par les équipes en charge de la production, et la restitution des résultats au contrôle de deuxième niveau effectué par les équipes en charge du contrôle permanent, qui vérifie l'efficacité du dispositif mis en place.

En particulier, au niveau opérationnel

- Chaque contributeur est responsable de la qualité des données transmises. Pour toutes les données collectées par la plateforme de collecte, il est demandé la mise en place de deux fonctions disjointes : un contributeur et un valideur.
- Les responsables de campagne réalisent le contrôle (présence, cohérence, exhaustivité, complétude) puis, le cas échéant, la consolidation des données de leur périmètre selon les règles prévues dans les procédures et modes opératoires dédiés. Les échanges avec les entités contributrices réalisés dans le cadre de ce contrôle sont tracés.
- Un processus de validation de la donnée finale et de la production du rapport est également mis en place.
- En fin de période de reporting, une documentation des contrôles effectués et de leurs résultats est restituée aux équipes du contrôle permanent, pour l'évaluation du dispositif et la mise en place d'actions d'amélioration en cas de défaillances identifiées.

Présentation aux instances de gouvernance

Deux instances de passages devant les instances de gouvernance sont prévues (passage au comité RSE et éthique de la Commission de surveillance puis passage en plénière de la Commission)

- Une présentation intermédiaire de la vérification de la DMA et du plan d'audit
- Une présentation des conclusions lors de la séance d'approbation du rapport de durabilité.

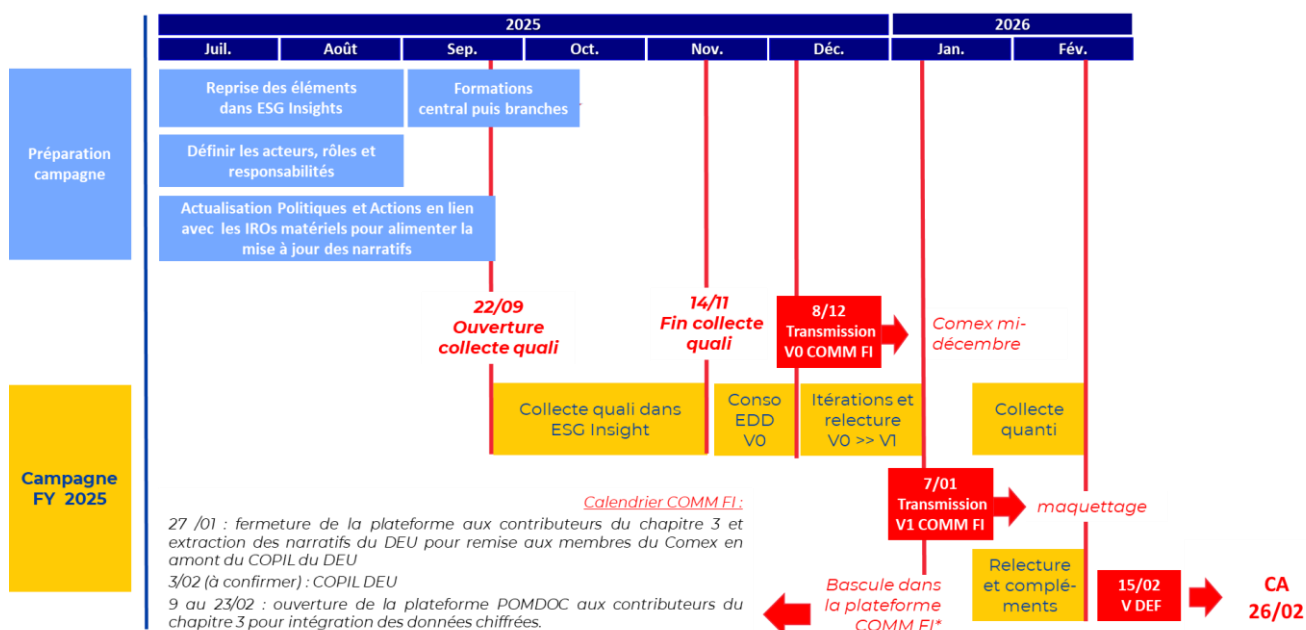
Annexe 2 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe La Poste

Le Groupe La Poste a produit son premier état de durabilité en 2024, conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) européenne, transposée en droit français en décembre 2023, ainsi qu'aux normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) associées.

Ce premier état de durabilité a marqué le début d'une nouvelle phase dans la manière dont le groupe pilote et communique ses engagements en matière de durabilité, à l'échelle de l'ensemble de notre chaîne de valeur. Au-delà d'une exigence réglementaire, il s'agit ainsi d'une opportunité de réaffirmer ses enjeux prioritaires en matière de durabilité, à la fois en termes d'impacts et de performance.

Calendrier de production de l'EDD de 2025

Le calendrier de production de l'état de durabilité est défini chaque année en amont de la campagne, en coordination avec le calendrier de production du document d'enregistrement universel du groupe La Poste, et en coordination avec les calendriers de CNP Assurances et La Banque Postale. A titre d'illustration, ci-joint le calendrier 2025 :



Processus et outils

Le process de production de l'état de durabilité 2025 se déroulera de la manière suivante :



La collecte des informations nécessaires à l'établissement de l'état de durabilité – qualitatives et quantitatives – repose sur un outil de collecte ESG Insights développé en interne dans lequel saisissent les branches, certaines filiales, ainsi que les directions centrales groupe.

Un workflow permet de valider les formulaires qui alimentent ensuite l'état de durabilité, qui suit un processus d'amendements et relectures au sein d'un outil collaboratif (Pomdoc en 2025), d'abord dans un environnement propre au chapitre 3 du document d'enregistrement universel « performance durable » incluant l'état de durabilité. Ce chapitre 3 se déverse ensuite dans l'environnement propre à la communication financière qui inclut l'ensemble du document d'enregistrement universel.

Le contrôle interne de l'état de durabilité

Le dispositif de contrôle interne de l'EDD s'inscrit dans le dispositif global de maîtrise des risques, défini sur la base du référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

En 2025, l'enjeu a été de :

- Établir une feuille de route pluri-annuelle visant à définir et à déployer le contrôle interne sous tendant les informations de durabilité, en cohérence avec le dispositif global de maîtrise des risques et de contrôle interne du Groupe La Poste.,
- Stabiliser les fondamentaux, notamment par le renforcement de l'environnement de contrôle, l'insertion dans les protocoles de reporting permettant en intégrant des exigences de contrôle interne, notamment en matière de séparation des tâches, de qualité des preuves documentaires et de piste d'audit, de traçabilité des vérifications
- Identifier les informations les plus sensibles à contrôler via une analyse des risques réalisée sur l'ensemble des données de l'état de durabilité, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives. Des objectifs de contrôle ont été définis au sein d'un référentiel de contrôles en réponse aux risques identifiés afin de sécuriser la fiabilité des informations produites de bout-en-bout.

Pour assurer ces travaux, un emploi dédié au contrôle interne ESG a en outre été créé au sein de la Direction de l'Engagement Sociétal afin de concevoir et animer le système de gestion des risques et de contrôle interne lié au processus de reporting de durabilité.

Dans les exercices à venir, le Groupe a l'intention de poursuivre l'animation et le renforcement de son dispositif de contrôle extra-financier, notamment au travers du suivi du déploiement des contrôles et de l'extension des référentiels et plans de contrôle, en s'appuyant sur le réseau du Contrôle Interne Groupe.

L'approche proposée par les commissaires aux comptes devra donc prendre en compte ce déploiement progressif du dispositif de contrôle interne.

Annexe 3 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe La Banque Postale

Le groupe La Banque Postale établit et publie son propre état de durabilité.

L'équipe CSRD est logée au sein de la Direction Durabilité et Comptabilité. Elle est en charge de la production de l'état de durabilité.

Au sein de cette équipe :

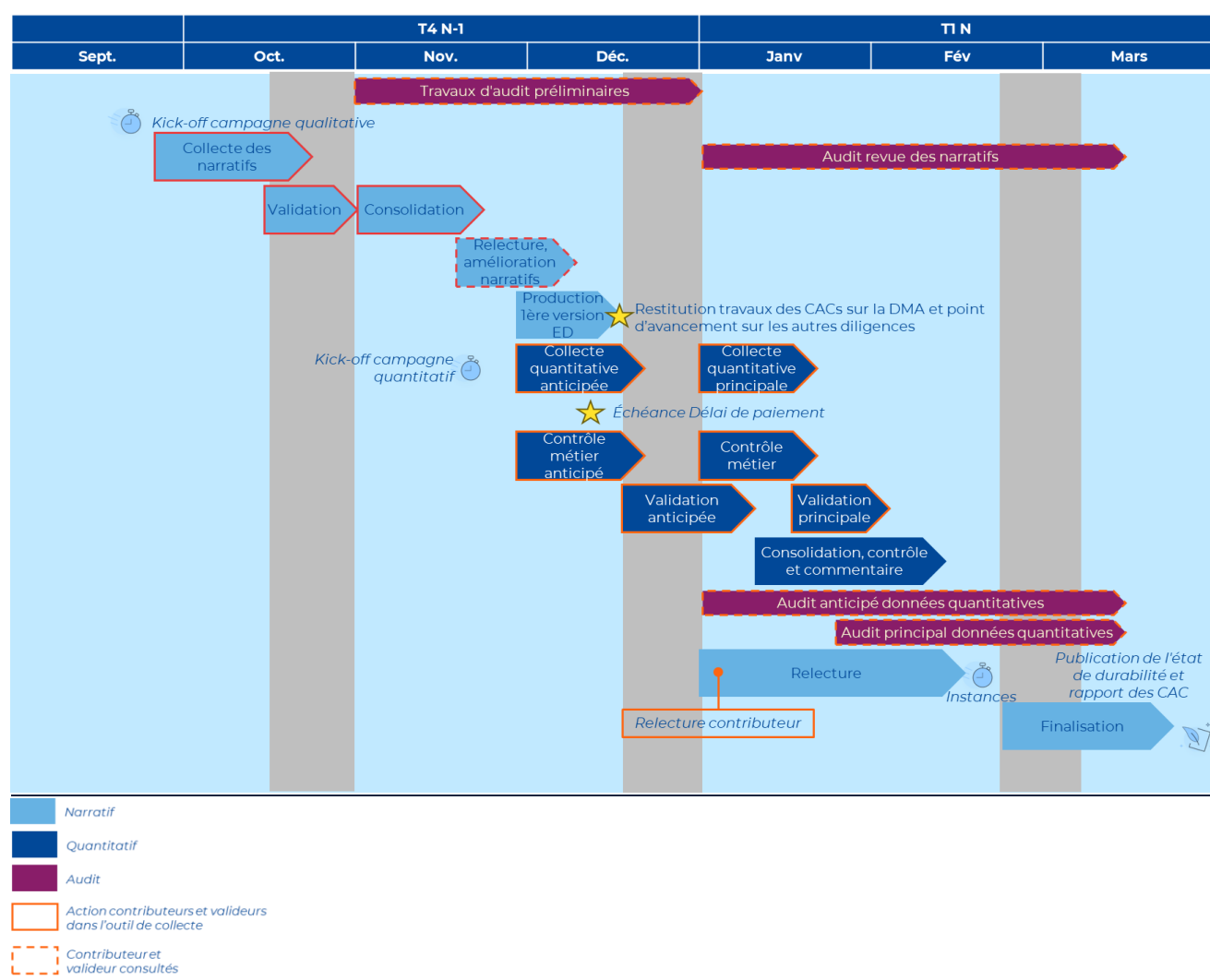
- L'équipe production est en charge de l'élaboration de l'état de durabilité, du pilotage de la campagne, de la préparation de la collecte des indicateurs ainsi que de la publication du rapport. Elle co-conduit l'analyse de double matérialité avec une équipe de la Direction de l'Engagement Citoyen qui en est responsable ;
- L'équipe révision durabilité a défini un plan de contrôle des indicateurs quantitatifs, fondé sur une analyse formalisée des risques, visant à s'assurer que les indicateurs renseignés sont documentés de façon appropriée et qu'ils sont fiables. Elle travaille en coordination avec l'équipe de contrôle interne de La Poste, avec laquelle elle définit l'étendue des contrôles sur les données qualitatives. (voir section dédiée 5.1 Contrôle interne) ;
- L'équipe des Normes joue un rôle permanent de veille, de façon à s'assurer que les évolutions réglementaires attachées à la CSRD sont bien appréhendées par La Banque Postale. Elle est amenée à intervenir lors de la préparation de chaque campagne pour confirmer d'éventuelles interprétations, la définition retenue pour les indicateurs. Elle intervient, par ailleurs, au cours de l'élaboration de l'état de durabilité en cas de question normative et participe à la relecture finale afin de s'assurer du bon alignement de l'état de durabilité avec les exigences réglementaires.

La MOA (maîtrise d'ouvrage) assure l'administration fonctionnelle de l'outil de reporting utilisé par LBP pour collecter les informations nécessaires à l'élaboration de l'état de durabilité. Elle est rattachée à la Direction de la Transformation.

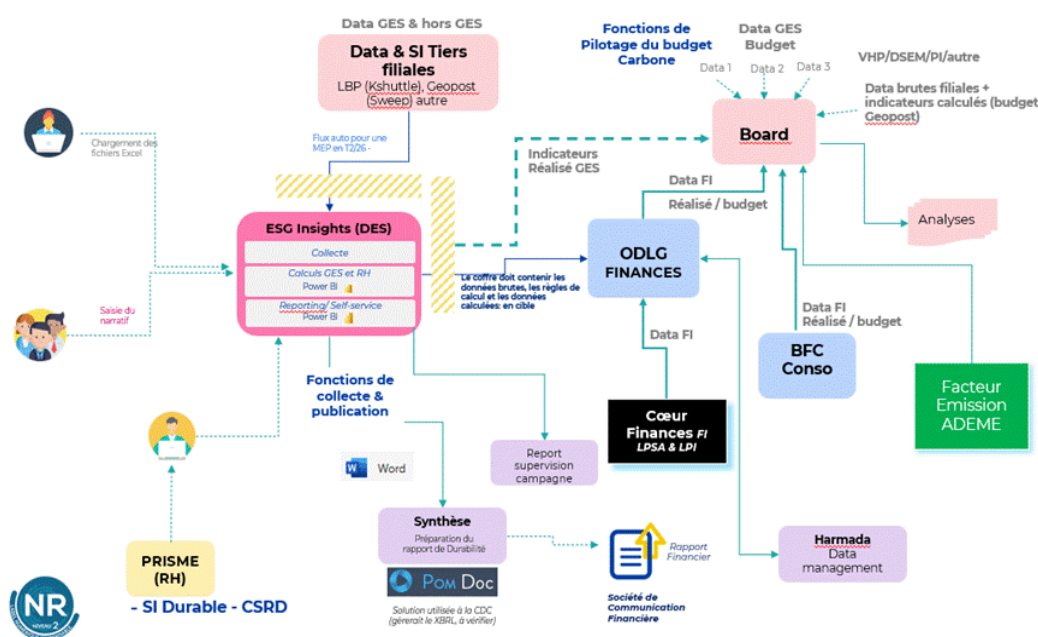
LBP utilise un outil de collecte et de consolidation des indicateurs, l'outil kShuttle. Les indicateurs sont alimentés dans kShuttle par les différents contributeurs. L'alimentation dans kShuttle donne lieu à une validation par une personne autre que le contributeur (cela peut être son supérieur ou un membre de la DEC, de la DRG... selon les domaines). Elle doit s'accompagner de l'alimentation de pièces justificatives et, en cas de variations considérées comme significatives, de commentaires.

Calendrier de production de l'état de durabilité LBP 2025

A titre d'illustration, la campagne de collecte 2025 est organisée selon le planning suivant :



Cartographie des flux de l'Etat de durabilité



Annexe 4 : Processus de production, contrôle et calendrier sur l'état de durabilité du Groupe CNP Assurances

CNP Assurances a produit son premier état de durabilité en 2024, en application de la directive européenne 2022/2464/UE du 14-12-2022, dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive) (JOUE du 16-12), transposée en droit français à la suite de la publication de l'ordonnance 2023-1142 du 6-12-2023 (JO du 7-12), et applicable à CNP Assurances SA et ses filiales en France et à l'étranger.

Le reporting extra-financier porte sur les données ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) de l'entreprise.

Le périmètre de collecte des indicateurs quantitatifs correspond aux entités d'assurance consolidées par intégration globale en IFRS, à l'exception de l'entité suivante :

- CNP Europe Life – entité non matérielle, qui détient des contrats d'assurance en run-off et qui n'emploie pas de salariés.

A ce périmètre est ajoutée l'entité CNP Santander Insurance Services Ireland Limited qui porte les effectifs du Groupe en Irlande et contribue à ce titre aux informations sociales.

Les définitions des indicateurs sont précisées dans les protocoles qui sont transmis aux filiales lors des instructions et disponibles également dans le manuel normatif CSRD.

La collecte des indicateurs est réalisée dans l'outil KShuttle, appelé Crystal.

Les rôles et responsabilités des participants ont été définis précisément :

1. **Les contributeurs**, responsables de la collecte des indicateurs dans leur périmètre sont chargés :
 - D'appliquer le(s) protocole(s) concernant les données quantitatives
 - De compléter le(s) protocole(s) pour chaque indicateur, y compris la documentation de toute méthode d'estimation utilisée en cas d'indisponibilité des données, afin de préparer le processus de validation et d'audit

- De conserver les sources de données et les documents justificatifs (ex. : factures, fichiers de calcul) pour justifier les données déclarées auprès des valideurs et des auditeurs
- De saisir les données et les commentaires correspondants dans l'outil Crystal en respectant les délais
- De répondre aux questions du métier Groupe pendant la période d'échange, en mettant en copie les valideurs, le correspondant CSRD, et le bal générique support.crystal@cnp.fr
- De réaliser les contrôles de premier niveau (ex. : comparaisons d'une année sur l'autre) et ajouter des commentaires pour expliquer toute variation significative (ex. : >5 % par rapport à l'année précédente)
- D'informer son correspondant CSRD une fois la collecte des données terminée afin d'initier la période d'échange

2. **Les valideurs** sont responsables du ou des indicateurs et de leur qualité.

2.1 Les valideurs de niveau 1 doivent s'assurer (au minimum) :

- Les données sont collectées à partir de sources crédibles et revues par les contributeurs
- Les indicateurs sont calculés ou estimés conformément aux protocoles du Groupe
- Si les indicateurs sont calculés ou estimés de manière différente du protocole par les contributeurs, la méthodologie est clairement documentée dans le protocole

Ils doivent s'assurer de l'**exhaustivité des données et de leur cohérence** comme par exemple la pertinence et la clarté des commentaires associés, notamment en cas de variation significative (ex. : >5 %) par rapport à l'année précédente, la cohérence avec l'unité de mesure requise (ex. : kg vs tonnes, nombre vs pourcentage)

Ils doivent s'assurer de la **traçabilité des données** : les valideurs doivent s'assurer que les documents justificatifs sont disponibles à des fins de contrôle, tels que les sources de données originales, les fichiers de calcul, les fichiers de contrôle des données, veiller à la mise en place du dispositif de contrôle interne et de son application.

2.2 Les valideurs de niveau 2 sont les responsables du métier groupe qui formalisent leur signature pour l'ensemble des données du siège de leur périmètres et les données calculées du groupe le cas échéant, Le CEO, le Directeur Financier et le correspondant CSRD de la filiale qui formalisent leur signature pour l'ensemble des données de chaque filiale.

3. **Les correspondants** sont responsables :

- Des contacts directs avec les interlocuteurs centralisateurs de CNP Assurances
- De diffuser les informations à fournir en interne aux contributeurs et valideurs
- De remonter les remarques sur le fonctionnement de la collecte, notamment informer le siège (les métiers groupe et l'équipe consolidation extra-financière) quand la collecte des données est terminée, et à l'issue de l'échange avec les métiers groupe quand la validation des données est terminée
- De la coordination de l'organisation interne, y compris l'organisation et la présentation lors de la réunion de sign-off et l'organisation des instances locales de gouvernance liées à la collecte
- De la bonne réalisation des travaux de préparation et de validation
- Du respect du planning
- De s'assurer de l'exhaustivité des indicateurs et des commentaires
- Des réponses aux questions de CNP Assurances
- De s'assurer de la mise en place du dispositif de contrôle interne

Le correspondant peut être en contact avec les auditeurs si son entité est contrôlée et dans ce cas met les auditeurs éventuellement en relation avec le contributeur concerné ou assure le relais.

En règle générale, les rôles de **contributeur**, de **validateur** et de **correspondant CSRD** doivent être exercés par des personnes différentes, sauf dans les cas exceptionnels où le correspondant CSRD peut jouer le rôle de validateur de niveau 1.

L'équipe consolidation extra financière rattachée à la direction comptable groupe a la charge de :

La préparation de la production du rapport de durabilité CSRD :

- En lien avec les normes comptables et extra-financières : revue du périmètre de consolidation des entités et gestion des interdépendances avec la consolidation financière (critères de prise en compte pour l'inclusion au périmètre de consolidation, etc.).
- En lien avec la durabilité et les normes comptables et extra-financières : revue du périmètre des

indicateurs à produire

- Formalisation de la liste des acteurs de la campagne de reporting : identification des nouveaux interlocuteurs à intégrer et confirmation des contributeurs, valideurs et correspondants CSRD
- Centralisation / revue des expressions de besoin de l'outil Crystal sur la base des remontées métiers (ex. DRH, DET...)
- Coordination et animation des tests & recettes
- Recensement des protocoles pour l'ensemble des indicateurs (réglementaires et volontaires) produits par les métiers et diffusion des protocoles aux correspondants CSRD / contributeurs (Siège et filiales)
- Organisation de la réunion de lancement (kick-off) avant la campagne annuelle de production CSRD avec les correspondants CSRD des filiales et les métiers Groupe, et diffusion des documents principaux pour la collecte des données (protocoles, instruction, liste des indicateurs, calendrier de collecte, modèle de sign-off).

La Production du rapport de durabilité CSRD :

- Consolidation des narratifs actualisés par les métiers Groupe
- Consolidation des indicateurs quantitatifs
- Contrôle de cohérence des indicateurs quantitatifs
- Garant des données consolidées dans Crystal
- Remontée des informations CSRD aux actionnaires
- Coordonne la revue globale du rapport de durabilité
- Production de la présentation COMEX / CAR / CA (avec la contribution d'équipes dédiées)
- Contribution à la communication extra-financière
- S'assure de la mise en place du contrôle interne sur son périmètre

Les **métiers Groupe** (notamment la direction de durabilité, la direction des ressources humaines, la direction des investissements, la direction de l'environnement de travail et la direction des achats, la direction de la Conformité...) rédigent les protocoles sur leurs périmètres.

Pendant la période d'échange, les métiers Groupe vérifient la cohérence des indicateurs quantitatifs remontés par les filiales sur leur propre périmètre et, dans ce cadre, ont la charge de contacter les filiales pour d'éventuelles corrections de la part de celles-ci.